



**Note à destination  
des organisateurs  
de sessions de formations  
« Initiateurs Mobilité à Vélo » (IMV)**

**Informations sur les formations IMV :**

<https://www.fub.fr/velo-ecole/je-souhaite-me-former-enseigner-pratique-velo/brevet-initiateur-mobilite-velo-imv>

**I) Organisation d'une formation IMV par une association ou une vélo-école  
membre de la FUB, sous quelles conditions et comment procéder ?**

- 1) être à jour de cotisation de la FUB pour l'année en cours ;
- 2) avoir au moins un formateur expérimenté : titulaire du CQP Educateur Mobilité à Vélo ou de tout diplôme supérieur (BGJEPS, DEJEPS...), **et/ou** titulaire du brevet IMV pouvant justifier par ailleurs d'au moins 1 année d'expérience en tant qu'initiative mobilité à vélo ou moniteur, au sein d'une vélo-école ;
- 3) proposer votre formation IMV au sein d'une vélo-école active, pour permettre aux stagiaires d'être au moins à deux reprises en situations de face à face pédagogiques avec des personnes en cours d'apprentissage du vélo ou de remise en selle. S'il est impossible de réunir à deux reprises des personnes en situation d'apprentissage, les stagiaires pourront être conviés à effectuer des jeux de rôle au cours desquels ils jouent de rôle d'initiateurs mobilité à vélo et d'apprenants, à tour de rôle ;
- 4) transmettre à la FUB, les dates de la session de formation, l'adresse de la salle de formation et du site de pratique, les contacts complets des formateurs et organisateurs, le programme prévisionnel et les informations pratiques, qui seront publiés à la page : <https://www.fub.fr/velo-ecole/je-souhaite-me-former-enseigner-pratique-velo/brevet-initiateur-mobilite-velo-imv> ;
- 5) s'engager à respecter les modules du référentiel de formation de la formation IMV ;
- 6) communiquer largement auprès de vos adhérents, sympathisants, bénévoles, salariés, partenaires, et de ses réseaux locaux afin d'atteindre un nombre suffisant d'inscrits pour que la session de formation puisse être confirmée et maintenue ;
- 6 bis) s'assurer de l'obtention du PSC-1 par les personnes inscrites à la formation IMV (pré-requis) ;
- 7) Recueillir les inscriptions au format excel préconisé par la FUB (envoi sur demande), et envoyer à la fédération la liste des inscrits en amont de la formation, pour recevoir par courrier la quantité correspondante d'attestations de réussite officielles IMV ;
- 8) pendant la formation, ne pas hésiter à communiquer largement sur l'action de formation en cours (en ligne, presse locale...), afin de faire connaître la formation et de valoriser l'ensemble des actions de votre structure ;

9) proposer un questionnaire de satisfaction en fin de formation aux stagiaires, dans une perspective d'amélioration des futures sessions de formation ;

10) à l'issue de la formation, transmettre à la FUB la liste des personnes ayant réussi la formation (participation à tous les modules et validation par le biais d'une évaluation individuelle et/ou collective), pour que les nouveaux initiateurs soient ajoutés au suivi national des titulaires de l'IMV (réalisé par la FUB pour le compte de l'ICAMV) ;

11) *fortement recommandé* : la participation aux temps de formation « vélo-école » proposés par la FUB, ainsi qu'aux journées d'échanges thématiques en lien avec les activités d'apprentissage du vélo.

*Pour toute question concernant le montage d'une formation IMV par votre structure, merci de prendre contact avec Arthur JANUS, chargé de mission animation du réseau des vélo-écoles à la FUB ([a.janus@fub.fr](mailto:a.janus@fub.fr))*

---

## **II) La FUB vous accompagne dans le montage de votre session de formation**

1) la FUB communique auprès du réseau national pour cibler les futurs stagiaires intéressés par votre session de formation, par le biais des listes de diffusion emails de la fédération, des réseaux sociaux, du site [www.fub.fr](http://www.fub.fr) ;

2) la FUB fournit les attestations officielles de réussite à l'IMV (merci d'indiquer le nombre de personnes inscrites en amont de la formation) ;

3) des supports de communication personnalisables, qui peuvent vous être utiles pour communiquer sur votre vélo-école ou sur votre formation IMV à venir, sont disponibles à ce lien : <https://www.fub.fr/velo-ecole/outils-ressources/communication-velo-ecoles> ;

4) des supports pédagogiques et outils, en lien avec les activités d'apprentissage du vélo, peuvent vous être transmis via un dossier partagé, par voie électronique, par courrier ou par colis (guide méthodologique gérer et animer une vélo-école – 2017 ; livret de l'animateur de vélo-école adulte de Place au Vélo Nantes...). Certaines ressources sont disponibles aux liens suivants :

<https://www.fub.fr/velo-ecole/outils-ressources/ressources-fub>

et ici : <https://www.fub.fr/velo-ecole/outils-ressources/autres-ressources-supports> ;

5) du matériel peut être commandé via la boutique FUB : <https://www.fub.fr/boutique>. Roll-up FUB, exposition des 6 posters FUB, DVD, flyers, guides papiers ou numériques peuvent être proposés. La FUB pourra vous recommander d'autres fournisseurs, si besoin (chasubles, piste d'éducation routière...).

---

### III) La FUB, organisme de formation pour certaines sessions de formation « Initiateurs Mobilité à Vélo » (IMV)

La FUB peut, dans certains cas, se porter organisme de formation pour aider les associations et vélo-écoles membres du réseau à proposer une session de formation IMV.

**Éléments de contexte :** une association membre de la FUB souhaite par exemple former son équipe (bénévoles, salariés) à la formation IMV mais n'a pas de formateur compétent en interne. L'association fait alors appel à la FUB pour qu'elle se porte organisme de formation en invitant un des formateur.s (issu.s du pôle de formation de la FUB) à intervenir sur son territoire. Cela peut permettre, par ailleurs, aux salariés d'une structure de formuler une demande de prise en charge financière de leur formation par le biais de leur OPCA/OPCO.

**Quels sont les critères observés par la FUB pour s'engager, ou non, à porter la formation en tant qu'organisme de formation (acceptation, report, ou refus) ?**

1- la décision pourra être prise selon la charge de travail des équipes de la FUB, à la période envisagée pour conduire cette formation (montage de la formation, mises en relation, communication, relances, suivi administratif et financier) ;

2- le nombre de stagiaires engagés à s'inscrire à la formation, identifiés et mobilisés par la structure locale : minimum 6 personnes doivent être engagées de manière ferme avant de lancer le montage de la formation (minimum à atteindre : 8 stagiaires confirmés pour garantir la tenue de la formation ; objectif à atteindre : 12 stagiaires par session de formation).

*NB : la FUB prend un risque financier une fois la session de formation annoncée et montée, en cas d'annulation de la formation faute d'inscrits (rémunération des formateur.x mobilisé.s pour la formation, etc). L'association peut donc informer la FUB si elle possède des fonds pour financer la formation de son équipe (moindre risque de désistement des stagiaires) ;*

3- les dates de la formation ont été proposées et confirmées par l'association locale (les formateurs du pôle de formation de la FUB sollicités devront être disponibles à cette période pour préparer, conduire puis évaluer la formation) ;

4- les lieux de formation sont clairement identifiés : salle de formation adaptée et réservée (gratuité ou à quel tarif : location à la charge de quelle structure ?) ; identification d'un site de pratique pour les modules de mises en situation de face à face pédagogique des stagiaires ;

5- la vélo-école doit être « active », afin de convier des personnes en situation d'apprentissage du vélo ou de remise en selle, pour les temps de face à face pédagogiques avec les stagiaires en cours de formation (solution alternative pour les mises en situation pratiques : jeux de rôle entre stagiaires) ;

6- des partenaires ont été identifiés ou mobilisés pour faciliter la mise en œuvre de la formation au niveau local (établissements scolaires, entreprises, collectivité et ses agents, police municipale, auto-écoles, associations de prévention routière ou autres acteurs de la mobilité...), avec un soutien financier et/ou matériel (flotte de vélo, salle équipée), la mise à disposition d'espaces (salle de formation, piste d'éducation routière...), avec des élèves, des salariés ou le grand public, mobilisés et intéressés pour participer aux séances de vélo-école.

**La FUB pourra donc étudier ces différents critères avant de confirmer la possibilité de porter la session de formation concernée.**

### Rôles de la FUB et de la structure locale si le montage est validé :

- **la FUB** : la FUB se porte alors organisme de formation, est responsable du suivi administratif et financier. La fédération recueille les inscriptions, via l'association locale, et édite les conventions de formation professionnelles. La FUB mobilise les formateurs du pôle de formation de la FUB. La fédération s'assure que les stagiaires et les formateurs sont bien couverts (assurance) et réalise le suivi et le bilan de la session de formation en tant qu'organisme de formation. Un représentant de la FUB, salarié ou élu, pourra venir s'assurer du bon déroulement de la formation sur place.

>>>

- **l'association membre** : la structure s'assure que toutes les conditions sont réunies pour la tenue de la formation, avec une salle de formation équipée et réservée aux dates confirmées pour la session de formation ; la structure doit communiquer régulièrement en amont auprès de ses bénévoles, salariés, adhérents et de ses réseaux et partenaires locaux pour s'assurer d'atteindre un minimum de 8 inscrits fermes, pour que la session de formation puisse se tenir ; un site de pratique a été identifié, adapté aux/réservé pour les mises en situation des stagiaires ; la structure doit convier des personnes en situation d'apprentissage du vélo pour que les stagiaires soient en situation de face à face pédagogique avec ces derniers ; l'association a identifié une solution pratique pour les temps de restauration des stagiaires, et leur hébergement le cas échéant.

*Pour toute précision concernant les formations IMV pour lesquelles la FUB se porte organisme de formation, contacter Claire TOUBAL, chargé de mission formation à la FUB ([c.toubal@fub.fr](mailto:c.toubal@fub.fr))*

	<p>Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) 12 rue Finkmatt 67000 Strasbourg <a href="http://www.fub.fr">www.fub.fr</a></p>
---	--